

RÈGLEMENT

Courses Nature de Magstatt

Édition 2027

Preliminaire :

La manifestation pedestre, objet du present reglement, est interdite à tous engins à roues, hors ceux de l'organisation.

1- ORGANISATION

L'association IMP'ACTIVITÉ, dont le siège social se situe au 5 rue de Waltenheim, 68510 MAGSTATT-LE-BAS, organise la 4^e édition des Courses Nature de Magstatt le **dimanche 29 août 2027**.

Présidente Impactivité : EICHELBERGER Mélanie

Responsables organisation :

BURTZ Julien et BOIZET Mélanie

Numéro PC course : 06.26.90.48.14

Contact : coursesmagstatt@gmail.com

2- TYPES D'ÉPREUVES

Courses et marche pedestres.

- Les Casemates : 22 km, départ 9h00
- La course du Grand Chêne : 13 km, départ 9h15
- La Magstattoise : 7 km, départ 9h30
- Ado'course : 3 km, départ 11h15
- Kidicourse des Sangliers : 1 350 m, départ 11h45
- Kidicourse des Chevreuils : 1 350 m, départ 12h00
- Kidicourse des Petits Lutins : 400 m, départ 12h15
- Marche : 7 ou 13 km, départ libre entre 9h45 et 11h30

Départs et arrivées se font à partir de la Mairie,
2 rue des Menuisiers à Magstatt-le-Bas.

RÈGLEMENT

Courses Nature de Magstatt

Édition 2027

3- CONDITIONS D'ADMISSION

a) Conditions d'âge :

Les courses adultes sont ouvertes à toutes et à tous, licenciés ou non.

Épreuve	Année de naissance
Les Casemates (22 km)	né(e) en 2009 ou avant
Le Grand Chêne (13 km) et la Magstattoise (7 km)	né(e) en 2011 ou avant
Ado'course (3 km)	né(e) entre le 01/01/2012 et le 31/12/2016
Kidicourse des Sangliers (1 350 m)	né(e) entre le 01/01/2017 et le 31/12/2018
Kidicourse des Chevreuils (1 350 m)	né(e) entre le 01/01/2019 et le 31/12/2021
Kidicourse des Petits Lutins (400 m)	né(e) entre le 01/01/2022 et le 31/12/2024

b) Licence ou PPS :

Conformément à l'article L.231-2-1 du Code du sport, la participation aux courses est soumise à la présentation obligatoire (au choix) :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise ou Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- d'un Parcours Prévention Santé (PPS) valide, obtenu moins de 3 mois avant le jour de l'événement.

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne avant le **jeudi 26 août 2027** à minuit, dernier délai, afin de valider définitivement l'inscription.

**Aucun dossard ne sera remis sans dossier complet et validé.
Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs.**

RÈGLEMENT

Courses Nature de Magstatt

Édition 2027

4- INSCRIPTIONS

a) Site :

Les inscriptions aux courses adultes se font en ligne via le site **sporkrono.fr** avec paiement sécurisé jusqu'au **jeudi 26 août 2027** à minuit, ou sur place dans la limite des places disponibles, avec un supplément de 5 €.

Les inscriptions à l'Ado'course, aux Kidicourses et à la marche se font en ligne sur le site sporkrono.fr **ou** sur place le jour J, jusqu'à 15 minutes avant le départ.

b) Clôture :

Les inscriptions aux courses adultes seront closes dès que le quota de 500 coureurs aura été atteint, ou le **jeudi 26 août 2027** au soir. L'organisateur se réserve le droit d'ouvrir des inscriptions le jour de la course avec une majoration de 5 €.

c) Droits et avantages liés à l'inscription :

Les droits d'inscription comprennent, pour chaque coureur :

- la participation à la course ;
- un cadeau souvenir ;
- les ravitaillements pendant et après la course.

Les frais de gestion liés à l'inscription en ligne sont en sus.

d) Tarifs d'inscription :

- Les Casemates 22 km : 23 €
- La course du Grand Chêne 13 km : 15 €
- La Magstattoise 7 km : 10 €
- Ado'course : 5 €
- Kidicourse des Sangliers : 5 €
- Kidicourse des Chevreuils : 5 €
- Kidicourse des Petits Lutins : 5 €
- Marche : 5 € (gratuit pour les moins de 12 ans)

e) Annulation / modification d'une inscription :

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de non-participation.

RÈGLEMENT

Courses Nature de Magstatt

Édition 2027

5- MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type trail sont fortement conseillées. Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard (aucune n'est fournie sur place).

Pour toutes les courses adultes et la marche :

- 1 téléphone portable (numéro d'urgence à pré-enregistrer : communiqué en amont de la course via Facebook et inscrit sur votre dossard) ;
- réserve alimentaire + réserve d'eau REMPLIE (porte-bidon ou poche à eau) : il est vivement conseillé d'être en autonomie alimentaire.

6- RETRAIT DES DOSSARDS

Accueil et remise des dossards :

- LIEU : salle de la Menuiserie, Magstatt-le-Bas, le jour de la course
- HORAIRES : ouverture du retrait à partir de 8h00, et au plus tard 15 minutes avant le départ, soit :
 - 8h45 pour la course des Casemates
 - 9h00 pour la course du Grand Chêne
 - 9h00 pour la Magstattoise
 - 11h00 pour l'Ado'course

PENSEZ À VOUS MUNIR D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ.

Si vous venez chercher le dossard d'une tierce personne, merci de prévoir aussi sa pièce d'identité.

Il est strictement interdit de courir sous une autre identité.

7- CLASSEMENTS – RÉCOMPENSES

Dotation en lots et produits régionaux. Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Seront récompensés :

- les 3 premiers Hommes et Femmes du 7, 13 et 22 km ;
- les 3 premiers Garçons et Filles de chaque Kidicourse ;
- les 3 premiers Garçons et Filles de l'Ado'course.

RÈGLEMENT

Courses Nature de Magstatt

Édition 2027

8- SÉCURITÉ ET SECOURS

La sécurité des parcours sera assurée par des signaleurs. Des pointages pourront être effectués sur le parcours.

Un coureur qui abandonne doit obligatoirement remettre son dossard à un organisateur ou à un poste de contrôle / ravitaillement.

En cas de besoin d'assistance ne nécessitant pas d'intervention médicale, merci de contacter le numéro de l'organisateur fourni sur le dossard.

En cas d'urgence AVEC besoin médical : appeler le 112.

9- ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Assurance responsabilité civile : l'organisateur a souscrit, pour la durée de l'épreuve, une assurance responsabilité civile garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence.

Assurance individuelle accident : chaque participant doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation jugés nécessaires par l'organisme de secours.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une erreur de parcours.

La responsabilité de l'association sera dégagée dès le retrait du dossard pour abandon ou pour disqualification (pointage tardif, dégradation ou non-respect du milieu naturel).

10- MODIFICATION DE PARCOURS

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours, voire de l'annuler.

RÈGLEMENT

Courses Nature de Magstatt

Édition 2027

11- DROIT À L'IMAGE

Du fait de son engagement, le coureur donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.

12- INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement général sur la protection des données (RGPD), chaque coureur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles le concernant, en écrivant à coursesmagstatt@gmail.com.

13- CONDITIONS GÉNÉRALES

Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de son inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Chaque concurrent se doit d'évoluer en respectant le milieu naturel et humain.

14- ANNULATION DE COURSE

L'organisation peut être amenée à annuler ou réorganiser l'événement pour un motif indépendant de sa volonté. La décision en revient à l'organisation ; les coureurs ne pourront prétendre à aucun remboursement.

15- LA CHARTE DU COUREUR

La présente charte engage les organisateurs et les participants à respecter les règles et principes définis dans ce document afin d'œuvrer pour un événement responsable et durable. Chacun s'engage à :

- respecter la faune et la flore : ne pas jeter bouteilles et emballages de barres énergétiques au sol ;
- respecter le balisage et le tracé pour la préservation du milieu naturel ;
- utiliser un gobelet réutilisable au ravitaillement pour limiter les déchets plastiques ;
- se regrouper pour former des voitures complètes pour se rendre au départ.